

L'accueil téléphonique de l'Agefiph totalement accessible aux sourds et malentendants

Depuis le 25 mars, l'accueil téléphonique de l'Agefiph est totalement accessible aux personnes sourdes ou malentendantes, d'un simple clic ! Un interprète en LSF, LPC ou transcription écrite leur permet d'accéder et de dialoguer directement avec le service d'accueil téléphonique de l'Agefiph. Selon l'enquête HID 98-99¹, les déficiences auditives (personnes sourdes ou malentendantes) touchent 2,2% de la population française entre 20 et 29 ans et 4,7% de cette même population entre 50 et 59 ans.

D'un simple clic sur www.agefiph.fr, en suivant le lien [Accès sourds & malentendants](#) toute personne sourde ou malentendante est mise en relation, via une visioconférence sur internet (nécessité d'avoir une webcam et d'installer, lors de la première connexion, un plugin gratuit), avec un opérateur relais (Langue des Signes Française, Langage Parlé Complété, Transcription Ecrite) pour lui permettre d'entrer en communication directe avec le service d'accueil téléphonique de l'Agefiph.

Selon son choix la personne, l'appelant est mis en relation avec un vélotypiste pour la transcription écrite, un interprète pour la Langue des signes ou un codeur pour la Langue parlée complétée. Le service d'opérateurs relais en Langue des signes est ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h. Le service d'opérateurs relais en transcription écrite est ouvert uniquement le lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Plus de 5 millions de personnes ont un handicap auditif en France, dont 303 000 souffrent d'une déficience auditive profonde ou totale. Pourtant, les aides techniques destinées à compenser ce handicap sont peu utilisées. Et seulement 119 000 personnes utiliseraient la langue des signes en France métropolitaine.

La facilitation des échanges professionnels pour les sourds ou malentendants, constitue un sujet essentiel pour leur activité professionnelle. Consciente de cet enjeu, l'Agefiph soutient avec ses partenaires entreprises, la réalisation d'un projet technologiquement innovant : l'accessibilité de services à distance.

Améliorer la vie au travail des personnes sourdes et malentendantes

Ainsi, l'Agefiph a lancé, dans le cadre de son programme complémentaire, un volet destiné à améliorer la vie au travail des personnes handicapées. Soucieuse de prendre en compte les besoins spécifiques des salariés sourds et malentendants et de leurs employeurs, elle développe de nouveaux services, complétant ses prestations ponctuelles spécifiques – déficience auditive, en conjuguant les technologies de l'information et de la communication. Une offre de services à destination des entreprises devrait en découler.

Rappelons que l'Agefiph a financé, en 2007, des prestations d'appui spécifiques au bénéfice de plus de 4 700 demandeurs d'emploi ou stagiaires sourds de la formation professionnelle accompagnés par le réseau « Cap Emploi ». Elle participe aussi, chaque année, au financement de plus de 200 prestations d'aide humaine à la communication pour des salariés déficients auditifs et leurs employeurs.

¹ DRESS ÉTUDES et RÉSULTATS _n° 589 - août 2007

L'Agefiph participe également au financement de prothèses auditives pour l'usage professionnel (1 700 personnes y ont eu recours en 2007, 2 250 personnes en 2006).

Contact presse:

Ghislaine Cristofolletti – g-cristofolletti@agefiph.asso.fr; 01.46.11.00.69